

12.0 crédits

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Acquis d'apprentissage	<p>Le mémoire en criminologie est un travail personnel et approfondi de recherche et de réflexion qui atteste de la maîtrise par l'étudiant d'un sujet criminologique déterminé. Il poursuit comme objectif de mettre en évidence l'autonomie, le sens critique, les autres qualités personnelles et les compétences de l'étudiant.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	<p>La note attribuée au mémoire reprend l'ensemble des prestations de l'étudiant : participation au séminaire d'encadrement du mémoire, travail écrit et soutenance.</p> <p>L'évaluation du travail écrit représente au moins 3/4 de la note finale du mémoire.</p> <p>La note attribuée au mémoire est remise sur 20 points. Elle représente 50% des points de l'épreuve du Master 2.</p>
Contenu :	<p>Le travail de mémoire comporte deux prestations, auxquelles tous les étudiants sont soumis, même lorsqu'ils bénéficient d'un séjour d'échange à l'étranger. Ces deux prestations distinctes font l'objet d'une évaluation globale : - Un travail écrit, comprenant entre 90 et 110 pages en interligne 1,5. En tant que dernier travail écrit réalisé au cours de ses études, le mémoire oblige l'étudiant à exprimer sa pensée dans une langue précise et maîtrisée, à l'aide d'une argumentation servie par une recherche répondant aux canons méthodologiques habituels de la criminologie. Le travail écrit de mémoire est déposé au promoteur au plus tard le 1er jour de l'ouverture de la session, pour la session de juin, ou le 16 août, pour la session de septembre. Si le promoteur l'autorise, il est déposé en 3 exemplaire(s) auprès du secrétariat de l'Ecole de criminologie. - Une soutenance orale d'une demi-heure, commençant par une présentation par l'étudiant de l'objet et des résultats de ses recherches durant 10 minutes, suivie d'un échange de questions-réponses. À cette occasion, l'étudiant veille à expliquer clairement l'intérêt de sa recherche en la replaçant dans un contexte compréhensible pour les autres étudiants. Cette soutenance a lieu en une fois, de préférence un samedi, durant la session des examens à laquelle l'étudiant a déposé son mémoire (juin ou septembre). La soutenance est publique et réunit, en une ou plusieurs séances, tous les étudiants rattachés au même séminaire d'accompagnement du mémoire, lesquels sont invités à participer à la discussion. La soutenance a lieu en présence d'un tiers, membre du personnel académique ou scientifique de l'Ecole ou d'un expert extérieur.</p>
Cycle et année d'étude :	> Master [120] en criminologie
Faculté ou entité en charge:	ECRI